

Communication aux familles
pour la réouverture du 22 juin 2020
RPI 54

Circonscription d'Alençon
Ecole de LARRE
Le Bourg
61250 LARRE
Tél : 02 33 28 55 03
ce.0610507v@ac-caen.fr

Circonscription d'Alençon
Ecole de Ménil-Erreux
Le Bourg
61250 Ménil-Erreux
Tél : 02-33-27-77-46
ce0611084x@ac-caen.fr

Cadre d'accueil des écoles :

Ecole de Ménil-Erreux : Ouverture des deux classes de maternelle

A partir du lundi 22 juin, l'école de Ménil-Erreux sera ouverte et obligatoire pour tous les élèves quotidiennement.

Deux ATSEM seront mises à disposition par le SIVOS, une pour chaque classe maternelle.

Les enfants devront passer aux toilettes avant de venir à l'école, se laver les mains et être habillés de vêtements faciles à enfiler.

Un parent pourra accompagner son enfant en portant un masque (non fourni) et en se lavant les mains au gel hydro-alcoolique à l'entrée de l'école (principalement pour les TPS/PS).

Les enfants seront accueillis dans le hall ou à la porte extérieure de la classe de MS-GS.

Pour éviter le brassage d'élèves, les horaires seront modulés :

- *L'entrée des MS-GS aura lieu à 8h50 par la porte extérieure de la classe des MS-GS.*
- *L'entrée des enfants arrivant par le car aura lieu à 8h57.*
- *L'entrée des TPS-PS aura lieu à 9h05 par la porte du hall après le passage du car.*
- *Le midi, la sortie s'effectuera à 11h40 pour les TPS-PS et à 12h pour les MS-GS.*
- *Le retour aura lieu entre 13h05 et 13h15 pour les TPS-PS et entre 13h20 et 13h30 pour les MS-*

GS.

- *La sortie s'effectuera à 16h25 devant la porte de la classe concernée en suivant le chemin tracé au sol.*
- *La montée dans le car s'effectuera à 16h30.*

Les élèves de maternelle n'ont plus de distanciation physique à respecter entre élèves d'une même classe mais un lavage des mains aura lieu régulièrement :

- A l'entrée à l'école.
- Avant et après le repas à la cantine.
- Après être allé aux toilettes.
- Le soir dès l'arrivée à votre domicile.

Les personnels porteront un masque dès que la distanciation d'au moins un mètre entre eux et les enfants n'est pas possible. Les enfants ne porteront pas de masques.

La courrette avant pourra être utilisée pour organiser des activités à l'extérieur.

Un petit sac contenant des mouchoirs à usage unique, un chapeau et une gourde sera demandé aux familles. (Un goûter pourra être prévu pour les MS-GS déjeunant à 12h35)

Un blouson de pluie est à prévoir. Les débardeurs sont fortement déconseillés (prévention solaire).

Les TPS/PS devront apporter un duvet pour la sieste.

Ecole de Larré :

A partir du lundi 22 juin, l'école de Larré sera obligatoire en présence physique quotidiennement pour tous les élèves.

Le protocole introduit des assouplissements : la distanciation physique d'au moins un mètre sera respectée dans les classes lorsque cela sera matériellement possible, et dans le réfectoire.

Un lavage des mains aura lieu régulièrement.

- A l'entrée à l'école.
- Avant et après le repas à la cantine.
- Après être allé aux toilettes.
- Le soir dès l'arrivée à votre domicile.

Entrée et sortie dans l'école de Larré :

- L'entrée à l'école de Larré se fera par le portail dont les portes resteront ouvertes durant tout le temps de l'accueil (8h50-9h).

- La sortie, le midi se fera au portail à 11h55.

- La sortie, le soir se fera au portail à 16h25.

- Le marquage au sol indiquant le sens de circulation devra être respecté.

- Aucune famille ne pourra pénétrer dans l'enceinte de l'école.

- Un agent technique territorial sera présent au portail ou à la porte du couloir le matin (de 8h50 à 9h).

Chaque enfant se rendra sous le préau où il sera accueilli par l'équipe enseignante afin de procéder au lavage des mains.

Du fait de l'assouplissement du protocole sanitaire, le cartable pourra de nouveau être emmené le soir après la classe et ramené complet le matin. Toutefois, il sera toujours impossible, pour des raisons sanitaires, d'emprunter le matériel d'un camarade.

Les vêtements et accessoires (chapeaux) seront déposés sur le dossier des chaises ou dans le cartable.

Service de restauration :

Tous les enfants pourront être accueillis à la cantine.

A la cantine de Ménil-Erreux, il y aura 2 services (pour éviter le brassage des classes) :

- à 11h40 : TPS/PS. A l'issue du repas les enfants iront à la sieste.

- à 12h40 : MS/GS. La récréation aura lieu avant le repas (12h-12h35)

A la cantine de Larré, un service de restauration aura lieu à 12h.

Garderie :

La garderie du matin se tiendra tous les jours :

- de 7h30 à 8h25 dans la petite pièce de la salle des fêtes de Larré.

- de 8h25 à 9h dans la cour de l'école de Larré.

La garderie du soir se tiendra dans la cour de l'école de Larré:

- du lundi au jeudi de 16h25 à 18h15.

- le vendredi de 16h25 à 17h25.

Cette organisation ne permettra pas de séparer totalement les groupes d'élèves mais offrira un service demandé par beaucoup de familles.

Transport Scolaire :

La capacité d'accueil du car scolaire sera limitée à 22 élèves maximum + 1 accompagnateur (Nous sommes en attente d'informations de la part d'Altobus).

Circulation aux abords de l'école et dans l'établissement:

- Le maintien de la distanciation physique est prévu aux abords de l'école. Les familles (aidées des marquages au sol) devront respecter cette distanciation en attendant leur enfant devant l'entrée de l'école.
- Aucun regroupement de familles ne pourra avoir lieu devant l'école.
- Le flux d'entrée et de sortie a été identifié pour éviter les croisements.

Gestes barrières :

Les gestes barrières devront être expliqués par les familles et répétés à l'école.



- Le masque est interdit pour les élèves de maternelle.
- Concernant les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. Dans ce cas, il appartiendra aux familles de fournir les masques à usage unique (1 par demi-journée).
- Les enseignants et les agents de la collectivité (personnels d'entretien et de restauration) porteront un masque « grand public de catégorie 1 » quand la distanciation d'au moins un mètre de ne pas être respectée.
- Du gel hydro-alcoolique est disponible pour chaque personnel enseignant ou non enseignant de l'école.
- Aucun gel hydro-alcoolique provenant de la famille ne sera autorisé. Celui-ci sera disponible à l'école et utilisé sous l'étroite surveillance d'un adulte.
- Des mouchoirs à usage unique seront demandés aux familles.
- Une poubelle dédiée aux mouchoirs et masques usagés est disponible dans chaque classe.

Nettoyage et désinfection des locaux et des personnes

- Le nettoyage et la désinfection des locaux, des équipements et du matériel définis par le protocole sanitaire seront appliqués chaque jour.
- **En maternelle**, les objets mis à disposition d'une classe seront isolés 24h avant réutilisation.
- L'aération des salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sera effectuée au moins 15 minutes sur les temps suivants:
 - o Le matin avant l'arrivée des élèves
 - o Pendant chaque récréation (l'ouverture des fenêtres ne sera réalisée que par un adulte)
 - o Au moment de la pause méridienne
 - o Le soir pendant le nettoyage des locaux.

Procédure de gestion d'un cas de COVID à l'école

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

- L'élève sera isolé immédiatement avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance (A Ménil-Erreux : dans l'espace dédié à l'isolement sous la surveillance d'une ATSEM. A Larré : dans le bureau de direction sous la surveillance d'un agent technique territorial).
- L'école appellera sans délai les parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières. Les parents indiqueront très rapidement à la directrice si les coordonnées permettant de les contacter en urgence (ou celles du médecin traitant) ont changé.
- Le directeur rappellera la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- La pièce où a été isolé l'élève sera nettoyée.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'Education Nationale.

En cas de test positif :

- Le directeur informera les services académiques qui se rapprocheront sans délai des autorités sanitaires, et du SIVOS.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

-Les coordonnées du médecin scolaire sont : 02.33.27.81.42.

Engagement des familles

Les familles s'engagent à :

- expliquer les gestes barrières, le lavage des mains et la distanciation à leur enfant même si cela sera rappelé dès le lundi 22 au matin par chaque enseignant.
- prendre la **température** de leur(s) enfant(s) chaque matin. Si la température est supérieure à 38°, ou si l'un des membres de la famille présente des symptômes évoquant un COVID-19, alors l'enfant ne pourra pas venir à l'école.
- respecter les gestes barrières et la distanciation notamment aux abords de l'école.
- ne pas entrer dans l'enceinte de l'école.

En maternelle, comme en élémentaire, les enfants devront passer aux toilettes avant de venir en classe, se laver les mains et être habillés de vêtements faciles à enfiler.

Mmes Bodin-Szczyglak et Gallois, directrices des écoles de Larré et Ménil-Erreux

Mme Nativelle, présidente du SIVOS